



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré-
s-
a-
l
Moni-
t-
e-
r
bel-



07019202

**23 -01- 2007
BRUXELLES**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise . 0467.172.982

Dénomination

(en entier)

MEDCOLAB

Forme juridique Société privée à responsabilité limitée

Siège : Uccle (1180 Bruxelles), rue Joseph Bens, 83A

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL EN ESPECES - MODIFICATION AUX STATUTS

Il résulte du procès-verbal dressé par Maître Paul MASELIS, Notaire à Schaerbeek-Bruxelles, le 28 décembre 2006, enregistré à Schaerbeek, 1er Bureau 2 rôles, 1 renvoi, le 3 janvier 2007, volume 47, folio 95, case 16, au droit de 25,00 euros, l'inspecteur principal Modave J, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « MEDCOLAB » a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL EN ESPECES

d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-cinq mille euros (€ 65.000,00) pour le porter de quarante-deux mille nonante-deux euros un cent (€ 42 092,01) à cent sept mille nonante-deux euros un cent (€ 107.092,01), par la création de deux mille six cent vingt-deux (2 622) parts sociales, sans valeur nominale du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les mille six cent nonante-huit (1.698) parts sociales existantes

Elles participeront aux bénéfices à partir du 28 décembre 2006..

Elles seront immédiatement souscrites au pair, en espèces et entièrement libérées.

Les mille six cent nonante-huit (1 698) parts sociales nouvelles seront numérotées de 1.699 à 4.320

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATIONS AUX STATUTS

de modifier l'article 5 statuts de la société comme suit, pour les mettre en concordance avec les résolutions qui viennent d'être prises :

«Le capital social souscrit est fixé à cent sept mille nonante-deux euros un cent (€ 107.092,01), représenté par quatre mille trois cent vingt (4 320) parts sociales, sans désignation de valeur nominale. Les parts sociales ont été numérotées de 1 à 4.320».

TROISIEME RESOLUTION POUVOIR AU GERANT

de confier au gérant tous pouvoirs pour exécuter toutes les résolutions qui précèdent et plus particulièrement la mise à jour du registre des associés

QUATRIEME RESOLUTION POUVOIR

de confier un pouvoir particulier à Monsieur VANDENBULCKE Antoon, domicilié à Uccle (1180 Bruxelles), avenue Coghen, 157 avec pouvoir de substitution, à l'effet de faire tout ce qui est nécessaire afin d'introduire, de modifier, de compléter, depuis la constitution de la société, les données de la société notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises - au sens de la loi du seize janvier deux mille trois.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Paul MASELIS, Notaire.

DEPOT SIMULTANE :

-l'expédition du procès-verbal ; 1 procuration;

-les statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B .

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature